

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse***Extrait du Procès-Verbal
des délibérations du 19 juin 2025
DEL-2025-45**Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 38
- * de Représentés : 4
- * de Votants : 42 Pour : 42 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Jean-Etienne FRISONI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Vital GERONIMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. JULIEN Justin, M. Sébastien LAURELLI, Mme Maryline LEPORATI, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Pierre-Ange SENCY, Mme. Patricia SOULLARD, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Paul BATTESTI, Mme. Valérie FERRANDI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Christiane MARIOTTI.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Dominique FABRE, M. Balthazar FEDERICI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Paul INNOCENZI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Nicolas MAZZONI, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI.

OBJET : Programme LEADER – Désignation des représentants de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca au comité de programmation LEADER.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 20 juin 2025 et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 juin 2025. L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin à dix-sept heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de Castagniccia-Casinca sis à Vescovato – 20215, Petraolo, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, M. Benoît BRUZI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA

Département de la Haute-Corse

Le Président rappelle que le LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen qui permet de soutenir le développement local en milieu rural, en mobilisant le FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural).

La communauté de communes de la Castagniccia-Casinca est partenaire du programme LEADER qui couvre le territoire Castagniccia Mare à Monti. Ce dernier regroupe 59 communes réparties au sein des deux communautés de communes de Castagniccia-Casinca et de Costa Verde. Cette dernière reste la structure porteuse du programme.

Ce programme permet de soutenir des projets publics et privés « contribuant au développement d'une nouvelle économie de proximité qui renforce les échanges mer/montagne », priorité qui se décline selon trois axes stratégiques :

- ① Le soutien à une économie innovante qui valorise les ressources locales ;
- ② Le développement d'un nouveau tourisme de villages ;
- ③ L'accompagnement à l'émergence d'une économie de services novatrice qui améliore l'accessibilité du territoire.

Il rappelle également que les projets présentés par les acteurs locaux sont soumis à un comité de programmation qui possède le pouvoir de décision en s'appuyant sur une procédure et une grille de sélection transparentes. Ce comité est composé pour moitié d'acteurs publics qui représentent les 2 communautés de communes du territoire. L'autre moitié est composée d'acteurs privés représentant le monde économique et le secteur associatif.

Ainsi, la Communauté de Communes de la Castagniccia-Casinca doit désigner quatre élus titulaires et quatre élus suppléants ainsi que des acteurs privés.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

DECIDE

- **D'accéder** à la proposition de Monsieur le Président ;
- **De procéder** à la désignation des représentants de la Communauté de communes au comité de programmation LEADER comme suit :
 - Sont désignés, en tant que représentants titulaires :
 - Emilie ALBERTINI
 - Michèle ANATOMARCHI
 - Pierre ORSINI
 - Lionel PASQUALINI
 - Sont désignés, en tant que représentants suppléants :
 - Paul BATTESTI

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

- Marie-Jeanne FEDI
- Joseph PASTINI
- Pierre-Pascal PIACENTINI

- **De donner** mandat à Monsieur le Président de réaliser toutes les démarches nécessaires au bon aboutissement de ces dispositions.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président.



Antoine POLI